

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.10.01 Convocation du 19.10.2001

Compte rendu affiché le 26 octobre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Présents :
Objet : TARIF STATIONNEMENT
NOMADES.

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ, OLLIVIER,
Maires-Adjointes,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	27

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle
MILLET, M. BELLOT, Mme LABASOR.

Absents représentés :

M. AUROY par M. POINT - M. FERNANDES par M. OLLIVIER -
M. CHRETIN par M. GONDELAUD.

Absents excusés :

Mme DURAND et M. BOUREZG.

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée l'Arrêté Municipal fixant les conditions dans lesquelles quelques places pouvaient être proposées aux Gens du Voyage, sur le terrain de la Route du Parc.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Maintien qu'à compter du **1^{er} Janvier 2002** chaque caravane autorisée à stationner par l'Autorité Municipale paiera un droit de place journalier de **1,60 €** dont l'encaissement sera assuré par le Régisseur de Recettes nommé à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 octobre 2001

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2001
- de la publication le 14 novembre 2001
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 13 novembre 2001